

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 26 AVRIL 2021  
EN TÉLÉCONFÉRENCE, A 19 HEURES**

2021-04-058

**RÉSOLUTION OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

Le conseil de la municipalité de Champlain siège en séance ordinaire ce 26 avril 2021 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Jean-Paul LeBlanc
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

Réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par, téléconférence, monsieur Jean Houde directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

Que le conseil accepte que la séance du 26 avril 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

**ADOPTÉ** unanimement

2021-04-059

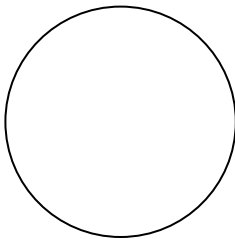
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Résolution ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adjudication du contrat pour la réfection de la route Ste-Marie
4. Levée de l'assemblée



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2021-04-060

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA  
ROUTE STE-MARIE**

CONSIDERANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de la route Sainte-Marie conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du code municipal ;

CONSIDERANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 6 avril 2021;

CONSIDERANT QUE la plus basse soumission conforme aux documents d'appel d'offres a été présentée par «Maskimo Construction inc.» pour un montant de 1 204 600.38 \$ incluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition déposée par «Maskimo Construction inc.» pour la réalisation des travaux de réfection de la route Sainte-Marie et mandate l'entreprise pour la réalisation des travaux en contrepartie d'un montant de 1 204 600.38 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2021-04-061

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier